



Numéro de l'acte	2020 -63-RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	5.3.4

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2020

QUESTION N°2020-63

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : Désignation d'un représentant du Conseil Municipal pour siéger à la commission de suivi de site du Centre de Valorisation Energétique FLAMOVAL

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît ROUSSEL

Il y a lieu de désigner un représentant pour siéger à la commission de suivi de site du Centre de Valorisation Energétique FLAMOVAL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote à bulletin secret, à la majorité absolue, décide :

- de désigner Madame Hélène FAYEULLE membre du Conseil pour représenter le Conseil Municipal à la commission de suivi de site du Centre de Valorisation Energétique FLAMOVAL au titre du collège « élus des collectivités territoriales concernées ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 03 juin 2020

Le Maire,

Benoît ROUSSEL